

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2023

---

Le 31 octobre 2023 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, maire.

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Martinie, Maison, Mmes Monédière, Benesteau, Bourzeix, Géraudie.  
Absent : Mr Bouillon

## **Aliénation CR Le Moulin du Maurissoux**

Le Conseil Municipal à 8 voix pour et 1 voix contre autorise Monsieur le Maire :

- A entamer la procédure d'enquête d'utilité publique concernant l'aliénation du chemin rural Le Moulin du Maurissoux.
- A demander à la DDT de constituer un dossier d'enquête publique.
- A choisir un commissaire enquêteur.
- A signer toutes les pièces se rapportant à l'affaire en question.

## **Vente parcelles du lotissement du Champ Paillard, TVA à 20%**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré fixe le prix de vente des parcelles du lotissement du Champ Paillard à 8,30 € H.T. (9.96 € TTC) le m<sup>2</sup>, tenant compte de la TVA à 20% :

Soit pour le lot suivant :

- LOT 4 + terrain (parcelle n°C1313 et C1311):

1 506 m<sup>2</sup>      12 499,80 € H.T.      14 999,76 € T.T.C.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité tous les pouvoirs au Maire de signer tous les documents et actes nécessaires à la vente du lot.

## **Bail salon de coiffure**

Suite aux travaux réalisés au niveau du bâtiment « La Poste », l'EURL Albier souhaite développer son activité et louer la totalité du local commercial.

Le Conseil Municipal souhaite établir un bail commercial (3/6/9) avec la société EURL Albier représentée par Mme Lorinda ALBIER à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023 chez Madame Marie CHEMIN, juriste à Limoges.

Le loyer annuel s'élèvera à 5 400 € (TVA comprise) soit 450 € TTC (375 € H.T.) par mois et les charges donneront lieu à un versement mensuel de 60 € et seront révisables chaque année. Le loyer sera versé par mensualités à terme échu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser la signature du bail commercial dans les conditions spécifiées ci-dessus et charge Mr le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer les documents correspondants.

### Affaires diverses :

- Parquet de la salle polyvalente : un devis d'un montant de 6 600€ HT et des échantillons ont été présenté au Conseil Municipal afin de valider et commander le parquet.
- Zone d'accélération des énergies renouvelables : il est demandé aux communes de planifier le développement des énergies renouvelables. Une cartographie de la commune sera mise à disposition dans les prochaines semaines. Un mot paraîtra dans les journaux et sur le site internet.

<b>Étapes</b>	<b>Action(s) à mener</b>	<b>Echéances</b>	<b>Observation(s)</b>
1	Définition des zones par les communes	Jusqu'au 1 <sup>er</sup> novembre 2023	
2	Consultation du public	Du 1 <sup>er</sup> novembre au – 15 novembre 2023	Forme libre (réunion, consultation électronique etc)
3	Débat au sein de l'EPCI	Entre le 16 novembre et le 1 <sup>er</sup> décembre 2023	Date de conseil à fixer
4	Délibération du conseil municipal	Entre le 7 décembre et le 21 décembre	Date de conseil à fixer
5	Transmission au Référént préfectoral Unique	Au plus tard le 29 décembre 2023	Délibération + traçage dans Géoservices
6	Conférence territoriale EPCI	Entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 15 janvier 2024	Organisation RPU
7	Transmission de la carto consolidée par le RPU au CRE	Au plus tard le 16 janvier 2024	

- Boîte à livres : le département donnera son accord pour la réhabilitation du RIS (Relais d'Information Service) pour y accueillir la boîte à livres.
- Atelier mémoire : les lundis après-midi de 14h à 16h du 8 janvier au 11 mars est proposé un atelier mémoire, 15 personnes maximum.
- Café gourmand : Odile GERAUDIE propose un café gourmand offert par la mairie pour tous les bénévoles et les personnes visitées dans le cadre du Bavard 'âge le 22 novembre.
- Salle polyvalente : il a été demandé de remettre le chauffage dans la salle du bas
- Repas des anciens : les conseillers municipaux vont distribuer les invitations pour le repas du 9 décembre